

TD 2 : Les partenaires de l'infirmier : Le Masseur-Kinésithérapeute

I. Présentation de la profession

Le masseur Kinésithérapeute réalise, de façon manuelle ou instrumentale, des actes de massage et de gymnastique médicale, en vue de soulager les douleurs musculaires ou articulaires dû à un traumatisme, à une mauvaise posture ou à une inactivité physique (**Définition**)

La Masso-kinésithérapie consiste en des actes réalisés de façon manuelle ou instrumentale, notamment à des fins de rééducation, qui ont pour but de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles et, lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y suppléer. (**Art. R 4321-1) 08 /08 / 2004 Code de la Santé Publique (C.S.P.)**)

Dans l'exercice de son activité, la masseur-kinésithérapeute tient compte des Caractéristiques psychologiques, sociales, économiques et culturelle de la personnalité de chaque patient, à tous les âges de la vie. . (**Art. R 4321-2**)

a) La formation et l'évolution du Masseur Kinésithérapeute :

La durée totale des études est de 5 ans (1 année de préparation commune (Steps /Paces) et 4 années de formation).

En ce qui concerne l'évolution professionnel, il existe une possibilité de suivre une formation d'ostéopathie, d'ergothérapie ou de cadre de santé.

II. Principales activités et missions, lieux d'exercice

a) Principales activités

Le masseur-kinésithérapeute adapte ses techniques aux patients. Il utilise des techniques spécifiques (massages, étirements, contentions, relaxation neuromusculaire, applications de courants électriques, cryothérapie, balnéothérapie, pressothérapie...) adaptées à chaque patient, pour mobiliser ou stimuler les tissus ou muscles endommagés ou altérés, pour effectuer une rééducation neuromusculaire, corrective ou compensatrice. De ce fait parmi ces activités principales :

- Examen clinique
- Recueil des données et bilan kinésithérapique
- Établissement des objectifs du programme de traitement et de soins de rééducation et de réadaptation à mettre en œuvre
- Réalisation de techniques de kinésithérapie en individuel ou en collectif

- Information et éducation de la personne et de son entourage
 - Rédaction du dossier patient en Masso-kinésithérapie et d'une fiche de synthèse
 - Transmission d'informations écrites et orales pour assurer la traçabilité et le suivi des soins
 - Accueil et encadrement pédagogique des étudiants et des stagiaires
- Réalisation

b) Missions

Le masseur kinésithérapeute (H/F) réalise des soins de rééducation et de réadaptation pour maintenir ou restaurer le mouvement et les capacités fonctionnelles des patients. Ses soins concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche.

c) Lieux d'exercice

Le type d'exercice peut être très varié allant du secteur pédiatrique au secteur gériatrique, en passant par les services de rééducation fonctionnelle mais aussi de réanimation.

De nombreux praticiens exercent seul en cabinet mais la tendance est au regroupement (maison de santé...) afin de mutualiser compétences et disponibilités.

Sources : Fiche métier

III. Liens et rapports professionnels, connaissance et /ou compétences partagées avec l'infirmier illustré d'une situation vécue en stage

Situation vécue en stage par des étudiants infirmiers :

Lors de nos différents stages nous avons pu côtoyer des masseur-kinésithérapeutes durant les transmissions. L'étudiante a sollicitée l'infirmière sur la demande d'un kinésithérapeute respiratoire pour un résident qui rencontrait des difficultés à respirer.

Deuxième situation : L'étudiante a reçu les transmissions d'une kinésithérapeute sur la façon de masser les mains œdématisées d'une résidente.